

AGENCE FRANCE  
ENTREPRENEUR



# **Cahier des charges**

Etudes de cas

*Octobre 2017*

## Sommaire

I. Les recommandations pour un cas de qualité .....	4
1. Qu'est-ce qu'un cas ? .....	4
2. Qu'est ce qu'un mini cas ?.....	4
3. Pourquoi la méthode des cas ? .....	4
4. Thématiques des cas et mini cas.....	4
5. Structure du cas à transmettre à l'Oppe .....	5
6. La note pédagogique.....	5
7. Les supports numériques à transmettre à l'Oppe .....	5
II. La charte graphique des cas et de la note pédagogique .....	6
1. La page de garde des cas .....	6
2. La présentation générale du cas .....	7
i. Le sommaire : .....	7
ii. Le texte du cas :.....	7
3. La présentation de la note pédagogique.....	8
III. Cession des cas à l'OPPE :.....	8

## Contexte

15 partenaires reconnus dans leurs domaines d'intervention - Onisep, AFE (Agence France Entrepreneur), l'Etudiant, Association Nationale des Groupements de Créateurs, Crea IUT, Demain TV, Moovjee, Paris & Co, NRJ, Union des Couveuses, Pépite France/FNEGE, AVISE, Crédit Mutuel, CIC, Banque Populaire - se sont associés pour créer le 1<sup>er</sup> site web dédié à l'entrepreneuriat pour les 15 à 25 ans : Kangae.

Cette plateforme gratuite, qui sera lancée le 17 novembre prochain à l'occasion du Salon européen de l'Education, mettra à leur disposition l'ensemble des ressources nécessaires pour les sensibiliser à l'esprit d'entreprendre et les accompagner dans leurs démarches entrepreneuriales, associatives ou de micro-projets éducatifs.

Le site proposera un espace dédié aux professionnels de l'enseignement, de la sensibilisation et de l'information des jeunes à l'entrepreneuriat (enseignants, formateurs, associations, réseaux d'accompagnement...). L'ensemble des ressources recensées par l'OPPE et présentes sur le site de l'AFE (espace enseignant) sera exportées sur le site Kangae.

L'objectif de l'OPPE est de mettre à la disposition des enseignants du site Kangae, des supports pédagogiques simples, clairs et téléchargeables gratuitement, pour les aider dans leurs actions de sensibilisation et de formation à l'esprit d'entreprendre et à la création d'entreprise.

Les cas et mini cas pédagogiques font partis de ce projet, et le présent cahier des charges vise à aider les auteurs à améliorer la qualité des cas, tant dans leur contenu que dans leur présentation formelle. **Les cas et mini cas pédagogiques** concernées par ce projet sont ceux qui traitent **d'entrepreneuriat, d'intrapreneuriat, de création et de reprise d'entreprise**.

Pour cette première session du projet, les cas et mini cas que nous retiendrons en priorité sont ceux qui **sont déjà construits et testés auprès des élèves**.

Le respect de ce cahier des charges est un gage de qualité et de professionnalisme, qui devrait améliorer la visibilité des cas sur le site Kangae.

# I. Les recommandations pour un cas de qualité

## 1. Qu'est-ce qu'un cas ?

Un cas est la simulation d'une situation d'entreprise ou de future entreprise. Un "bon" cas sera tiré d'une situation réelle, vécue dans une entreprise ou une organisation. En revanche, un scénario inventé de toutes pièces risque de présenter un côté artificiel, qui le rapprochera davantage d'un exercice que d'une véritable étude de cas.

Par ailleurs, un cas doit être propice à la réflexion et à la discussion. La structure d'un cas est ouverte, par opposition à un exercice, système fermé comportant une solution pour chaque question.

L'étude d'un cas suppose :

- Une analyse des faits/de la situation,
- Une interprétation et évaluation des données,
- Une prise de décision.

Dans une étude de cas, il n'y a pas forcément UNE bonne décision : le plus souvent se dégage une pluralité d'options, élaborées par les étudiants et argumentées par un travail d'analyse. Dans la note pédagogique, on ne fournit pas le corrigé mais des propositions que l'on peut discuter. La solution choisie dans la réalité est elle-même discutable.

## 2. Qu'est-ce qu'un mini cas ?

Tout comme les cas, les mini cas présentent une simulation d'une situation d'entreprise. Les deux produits diffèrent à deux niveaux :

- La taille du mini cas est moins importante que le cas. Son contenu **ne doit pas dépasser une à deux pages**.
- La **note pédagogique** d'un mini cas contient simplement **quelques indications** sur l'utilisation du cas et les **scénarios possibles**.

## 3. Pourquoi la méthode des cas ?

La méthode des cas est largement utilisée par les enseignants dans l'enseignement supérieur. Etudier un cas, c'est :

- familiariser les étudiants avec le monde de l'entrepreneuriat, montrer la complexité et la diversité des problèmes dans le montage de projet,
- introduire du réalisme dans l'enseignement de l'entrepreneuriat : les solutions sont des solutions imparfaites prises par des individus dotés d'une certaine expérience,
- s'entraîner à la prise de décision, c'est-à-dire "descendre de sa tour d'ivoire" et s'impliquer dans un travail d'équipe.

## 4. Thématiques des cas et mini cas

- Start-up (ex. levée de fonds, son premier développement, etc.)
- ESS
- Création d'une association
- Crowdfunding
- Recherche d'une idée
- Reprise d'entreprise

Cette liste n'est pas exhaustive, toute proposition sera étudiée.

Dans la mesure du possible et lorsque la thématique s'y prête, couvrir le sujet du business plan et du business model. Avec l'utilisation d'outil tel que le business model canevas, la méthode lean start-up ...

## **5. Structure du cas à transmettre à l'OPPE-AFE**

Un cas présente une situation entrepreneuriale en essayant de **dégager une problématique**, c'est-à-dire une question à résoudre, un problème à traiter. Un cas sera d'autant plus efficace qu'il sera concis et actualisé ou facilement actualisable. Il sera toujours accompagné d'une note pédagogique bien développée, qui permettra d'assurer le transfert du cas à d'autres enseignants.

Nous ne fixons pas un nombre de page minimum dans la rédaction des cas, nous sommes à la fois preneur de Mini cas qui peuvent servir pour l'animation d'une séance de travaux dirigés ou de cas plus complexes nécessitant un développement plus conséquent.

Une étude de cas doit comporter les éléments suivants :

- Le texte du cas ou du mini cas avec une page de garde normalisée (voir modèle).
- Les annexes éventuelles.
- La note pédagogique (voir modèle).

## **6. La note pédagogique**

La note pédagogique est essentielle : elle assure la transférabilité du cas aux enseignants qui utiliseront par la suite ce cas. Le document sera exclusivement diffusé aux enseignants.

Elle comportera les éléments suivants :

1. L'identification du cas : titre, auteur, établissement d'origine, année de création, discipline, mots-clés.
2. Les objectifs pédagogiques du cas.
3. Un résumé succinct du cas et sa problématique. Les points forts de l'étude.
4. Un canevas d'analyse : proposition de grilles et d'outils d'analyse.
5. Les solutions envisageables.
6. Eventuellement, les décisions prises par l'entreprise et les résultats.
7. Des suggestions d'animation du cas, les thèmes de discussion possibles.
8. Pour en savoir plus : lectures complémentaires, références théoriques et techniques...

## **7. Les supports numériques à transmettre à l'OPPE-AFE**

Tous les cas doivent être au format Word. Vous nous transmettez :

- La fiche signalétique, (Cf. en annexe)
- Le texte du cas et les annexes,
- La note pédagogique.

En cas de supports vidéo accompagnant l'étude de cas....

- Fournir le lien pointant vers la ressource vidéo (Youtube, Dailymotion, Vimeo). En cas de vidéo développée spécifiquement, merci de nous préciser le périmètre des droits permettant la réutilisation (droits d'auteur, de rediffusion, etc.).

En cas de supports complémentaires...

- Vous pourrez nous fournir d'autres supports au format Excel, PPT et tous les formats d'image (si vous intégrez des éléments graphiques). Pour ce dernier format, vous devrez être titulaire des droits et nous permettre son utilisation.

**ATTENTION ! L'auteur du cas doit avoir obtenu l'autorisation d'utilisation du cas et des documents reproduits en fac-similé (plaquettes de l'entreprise, extraits d'articles....). L'OPPE-AFE dégage toute responsabilité à cet égard.**

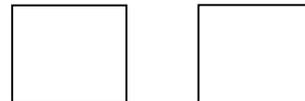
## II. La charte graphique des cas et de la note pédagogique

Améliorer la qualité des cas, c'est aussi normaliser leur présentation formelle, sans toutefois uniformiser. La diversité des cas est un des attraits de la méthode.

### 1. La page de garde des cas

Le modèle de présentation des cas et mini cas est illustré dans les schémas ci-dessous

**Logotype de l'OPPE et AFE**  
(Laissez de la place pour le logo Oppe)



**Type (cas ou mini cas) et titre**  
*Gras - Arial 14*



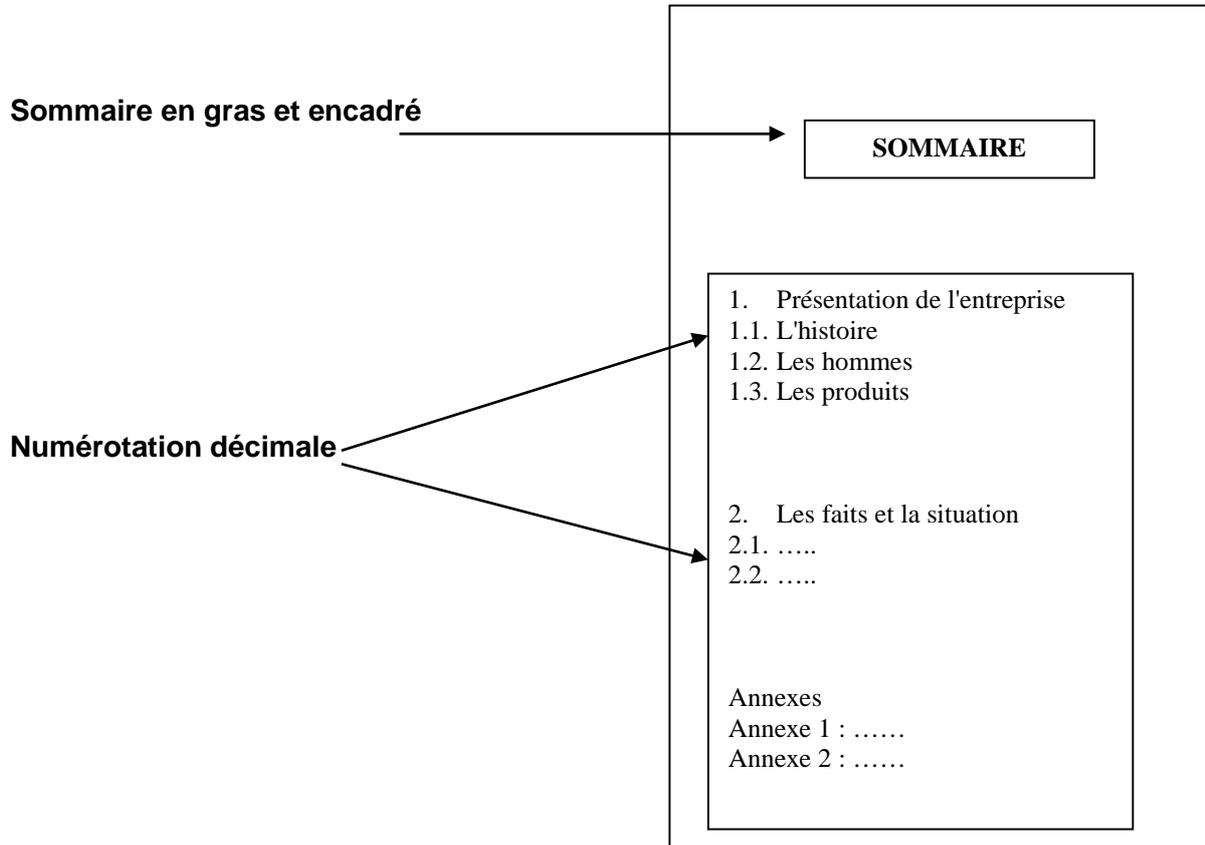
**Nom et Prénom de(s) l'auteur(s) /  
Nom de l'établissement  
d'enseignement  
Année de création de l'outil**  
*Arial 12*



## 2. La présentation générale du cas

### *i. Le sommaire :*

Il peut être utile, pour des cas assez longs, d'insérer un sommaire immédiatement après la page de garde.

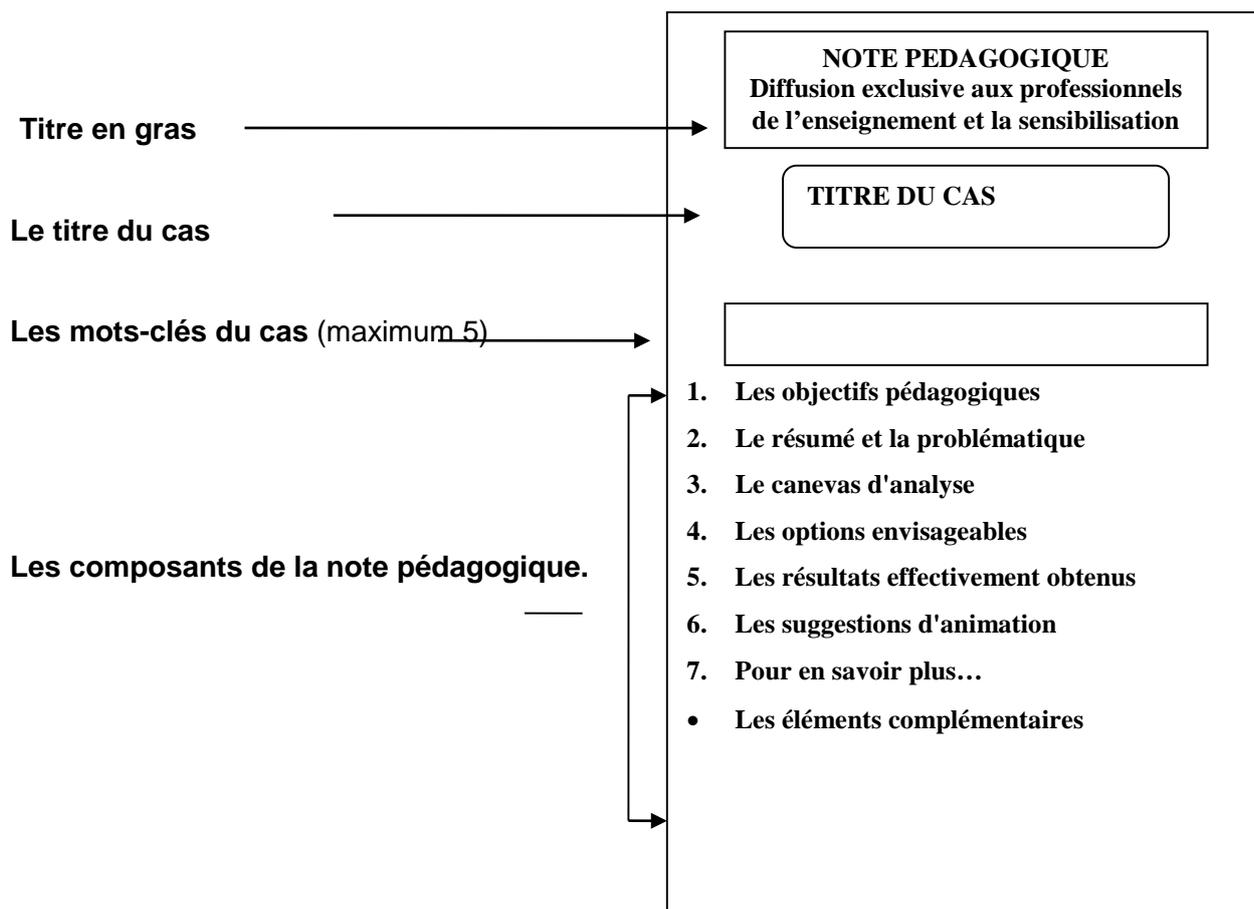


### *ii. Le texte du cas :*

Quelques conseils à respecter pour la présentation :

- Utiliser les polices de caractères Times ou Arial
- Pour le texte usuel : taille 12.
- Pour les titres : taille 14.
- Justifier à droite comme à gauche.
- Paginer en bas de page à droite.
- Paginer indépendamment la note pédagogique.
- Identifier, titrer et numéroter les annexes.
- Utiliser une page par annexe.
- Les annexes seront numérotées et disponibles en document joint.
- Ne pas insérer de trame dans les tableaux (reproduction difficile).

### 3. La présentation de la note pédagogique



### III. Cession des cas à l'OPPE

Nous optons pour une concession exclusive de droits de diffusion, gratuite et illimitée, dans l'espace professionnel du site Kangae.

Les cas sélectionnés seront commandés par l'OPPE-AFE, selon les modalités suivantes :

- Mini-cas : 500 € net
- Cas (pour une 1 à 2 séances de 2h) : 1000 €
- Cas développé (dossier sur au moins 3 séances de 2h) : 1500 € net pour le cas.

L'OPPE-AFE étudiera les propositions sur les devis et propositions que vous émettrez. L'envoi doit être accompagnée de l'outil, de la fiche signalétique et de la note pédagogique. L'OPPE-AFE étudiera vos propositions et statuera en fonction de la qualité, de la conformité de l'outil au cahier des charges.

- Vous êtes enseignant (permanent ou vacataire),
- Vous avez conçu un cas ou un mini cas,
- Vous l'utilisez déjà avec vos étudiants,
- Vous avez envie de construire vous-même un cas,
- Vous pouvez vous associer à une entreprise pour concevoir un cas...

**Alors... Pourquoi ne pas le diffuser dans l'espace Outils Pédagogique du site OPPE ?**

**POUR CEDER UN CAS A L'OPPE-AFE ...**

**IL FAUT....**

1. *Faire parvenir un résumé du cas (objectifs), type de public, type de cas (mini-cas ou cas), note pédagogique d'une page la plus complète possible accompagné d'un devis de réalisation et d'un calendrier de mise à disposition.*

**AVANT LE 30 NOVEMBRE 2017**

2. *Le dossier sera examiné par l'OPPE-AFE qui établira un bon de commande avant le 10 décembre.*
3. *Les cas et mini-cas devront être livrés **AVANT FIN FEVRIER 2018***
4. *En cas d'acceptation, l'OPPE-AFE vous propose une autorisation de diffusion, gratuite et illimitée, sur l'espace pro du site Kangae.*
5. *Votre cas est répertorié sur le site de Kangae et l'auteur sera référencé sur le document.*
6. *Le règlement des cas sera effectué à la livraison effective (éléments conformes à la description du bon de commande).*

**L'OPPE-AFE développe une politique d'acquisition d'outils pédagogiques, rigoureuse et exigeante, mais aussi valorisante pour les auteurs.**

**Faites parvenir vos projets et vos dossiers d'études de cas à l'OPPE :**

**Neïla TABLI**

**[tabli@afecreation.fr](mailto:tabli@afecreation.fr) - Tél. 01 42 18 57 75**